



Délibération numéro	2023/87	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23
Vote par procuration		04
Date convocation	13/09/2023	
Date de publication	27/09/2023	

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois  
et le dix-neuf septembre,  
à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Corinne MASSA, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS.

Procurations : Mme Sophie RENARD donne procuration à Mme Françoise HENRY, M. Stéphane LE BRUN donne procuration à M. Denis TURREL, Mme Marcella VALLANIA donne procuration à Mme Huguette DEDIEU, M. Julien GLINKOWSKI donne procuration à Mme Corinne MASSA.

Absents excusés : MM. Sophie RENARD, Stéphane LE BRUN, Marcella VALLANIA, Julien GLINKOWSKI.

Absents : Corinne PONS, Cédric HAMMER.

A été nommé secrétaire : M. Pierre HELLÉ.

---

### Objet : Actualisation des conseillers participant à la commission municipale Personnel Municipal, Prévention et Sécurité.

---

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'une conseillère municipale d'intégrer la commission municipale personnel municipal, prévention et sécurité. La délibération prise le 26 mai 2020 sur la composition des commissions municipales doit donc être modifiée et mise à jour.  
Il y a lieu de délibérer pour acter de la nouvelle composition de cette commission.

Commission concernée	Composition actuelle
PERSONNEL MUNICIPAL, PRÉVENTION et SÉCURITÉ	VIGNES, GAILLAGOT, GENTY, PONS, CANITROT, COT  Nouveau membre : LACOSTE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle composition de la commission municipale personnel municipal, prévention et sécurité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Approuve la nouvelle composition de la commission municipale personnel municipal, prévention et sécurité proposée ci-dessous :

Commission concernée	Composition actuelle
PERSONNEL MUNICIPAL, PRÉVENTION et SÉCURITÉ	VIGNES, GAILLAGOT, GENTY, PONS, CANITROT, COT, LACOSTE

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance  
Pierre HELLÉ



Le Maire,  
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.